

## **Annexe à l'engagement de la liste** **BESANÇON *verte et solidaire*** **sur le pacte pour la transition**

### **2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.**

Si nous comprenons la philosophie générale et sommes en accord avec le niveau 3, le fait d'imposer et de nommer des acteurs économiques avec lesquels nous nous engagerions à travailler ou dont nous ferions la promotion avec les moyens publics (dans les niveaux 1 et 2) nous pose problème, notamment en regard des règles d'appels d'offres. Nous sommes par contre favorable à l'ajout de critères éthiques, sociaux et écologiques dans les appels d'offres.

### **4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.**

Le calendrier de mise en œuvre dépendra des licences déjà achetées toujours en cours et du temps de formation nécessaire pour les personnels.

### **15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.**

Nous nous engageons au niveau 2. En effet, le niveau 1 engage à un budget vélo annuel de 3 à 4 millions d'euros par an, le niveau 3 à un budget vélo de 13 à 14 millions par an, ce qui n'est pas un niveau que nous pouvons assurer d'atteindre.

### **16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.**

Nous nous engageons au niveau 2. En effet, nous ne nous engageons pas à interdire l'accès des SUV et des 4x4 sur le périmètre de la commune de Besançon, ce qui est demandé dans le niveau 3.

### **17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.**

Nous nous engageons au niveau 1 car il nous semble difficile de nous engager fermement sur la diminution de poids lourds dans la zone urbaine de 75 %, ce qui est demandé au niveau 2. Cependant l'ensemble des mesures prises iront mécaniquement vers une diminution drastique des poids lourds.

### **18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

Nous nous engageons au niveau 2. Actuellement 1% du budget du Sybert est consacré à la prévention, on s'engage pour monter ce chiffre à 5% en fin de mandat. Le niveau 3 et 10 % nous semble difficile à atteindre.

### **19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.**

La redevance incitative est déjà en place. Mais nous souhaitons engager une réflexion pour les logements collectifs sociaux, avec les habitant-es et acteurs concernés, afin d'assurer une meilleure justice sociale.

### **20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.**

Nous nous engageons au niveau 1 concernant l'habitat participatif. En effet, nous priorisons la rénovation de l'existant et la mise en place de commun et d'alternatives dans le logement social.

### **22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.**

Nous nous engageons au niveau 3 concernant la réduction de la publicité dans l'espace public. Cependant l'exemple choisi dans le niveau 1 (éteindre les éclairages d'arrêt bus la nuit) doit être pensé au prisme de la tranquillité des femmes dans leurs déplacements nocturnes.

### **27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.**

Nous nous engageons au niveau 3, à penser, entre autres, dans le cadre dans la création d'un centre de la réparation et du réemploi.

### **29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures....**

Nous sommes favorables à une commission extra-municipale ou extra-intercommunale - à voir dans le cadre de la Constituante communale (niveau 3 de la mesure 27 : Mise en place d'une Constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant-es associés aux élu-es).

Nous maintiendrons le CDP Conseil de Développement Participatif au niveau de Grand Besançon Métropole en lui donnant un rôle au-delà de "l'avis simple".

### **30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste...**

Nous sommes favorables à un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA) et à la co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, en partant de l'existant, avec le centre 1901.